Colloque Changements climatiques, aménagement de l'espace et transition urbanistique Institut de GéoArchitecture, UBO Brest 5-6 octobre 2015

Axe 2. Nouvelles pratiques d'aménagement du territoire en vue de l'atténuation des changements en cours et de l'adaptation aux modifications climatiques

Proposition de communication

Titre

Le SCoT Seuil du Poitou et la prise en compte de la transition énergétique : Quelle reconfiguration territoriale pour l'adaptation au changement climatique ?

Mohamed TAABNI
Département de Géographie, Université de Poitiers
Laboratoire RURALITES MSHS
5, rue Théodore Lefebvre, Bât A5
86022 Poitiers cedex
mohamed.taabni@univ-poitiers.fr

Résumé

Le SCoT est considéré comme un instrument majeur de l'organisation future et du fonctionnement d'un territoire élargi, associant pôles urbains et espaces ruraux. Au cours de son élaboration, le document doit tenir compte des prescriptions du Grenelle 1 et 2, des orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), des PCET, Loi sur l'eau ainsi que d'autres documents à valeur normatives et règlementaires.

Dans le diagnostic de territoire, l'un des apports essentiels du SCoT est la prise en compte de la question climatique et son corollaire, l'adaptation au changement climatique, déclinée au niveau des territoires locaux suite à l'adoption du Plan National d'adaptation au changement climatique (2011-2015) et du projet de Loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte (2015), mettent notamment en exergue l'équilibre entre développement territorial, économie des ressources et protection des espaces naturels, tout en anticipant les évolutions des modes de vie. Cette prise en compte se matérialise principalement par la documentation la plus actualisée possible des thèmes énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire du SCoT.

En tant que du Conseil de développement Responsable (CDR), j'ai participé à plusieurs séances de présentation des études diagnostic multithématiques et des débats et des séances de concertations qui accompagnent les différentes étapes d'élaboration du SCoT du Seuil du Poitou.

Porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), le SCoT du Seuil du Poitou est né le 10 juin 2010, regroupant 13 EPCI et les ¾ de la population (320000 habitants)du département de la Vienne, avec deux communautés d'agglomération, Poitiers et Châtellerault. L'élaboration du document lancée en 2011 (identification des grands enjeux), suivi en 2012 par le diagnostic approfondi et la construction du projet de territoire, en 2013 définition des objectifs et écriture des

prescriptions enfin en 2014 par des validations successives et des réactualisations. Il se veut un document d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire

3 axes relatifs aux enjeux avaient été mis en exergue lors de la phase de diagnostic : Comment développer l'attractivité et la compétitivité du territoire ? (pilier économique), comment faire face aux défis environnementaux et énergétiques (pilier environnemental) avec un sous axe ciblant l'adaptation du territoire aux changements climatiques et à la nouvelle donne énergétique.

L'Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat avait réalisé en 2013 un état des lieux sectoriel sur la consommation d'énergie, les émissions de GES, la vulnérabilité énergétique, les énergies renouvelables...

Les principales sources d'émission de GES sur le territoire du SCoT Seuil du Poitou sont le transport (43%), l'agriculture (20%), le bâtiment et logements (18%), l'industrie (8%). La précarité énergétique touche 13% des ménages (19800 ménages, sur 147088 ménages enquêtés). Les tendances indiquent que si la population sur le territoire a augmenté de +10%, l'émission de GES a baissé de 20 % grâce à la meilleure performance énergétique des logements. Plus de 50% des logements sont construits avant 1975 et que seul un logement sur trois est un appartement. Les émissions de GES liées au transport ont augmenté de + 5% entre 1999 et 2008 en lien avec l'étalement urbain. Les objectifs d'atteindre 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique sont réalisables en revanche les marges de progrès en termes de réduction des GES notamment directes sont relativement étroites, même si les travaux effectués sur les bâtiments les plus énergivores à Poitiers a permis de baisser de 31% la consommation d'énergie pour le chauffage.

Le SCoT du Seuil du Poitou ne produit pas une rupture profonde l'aménagement et le fonctionnement du territoire existant tant les inerties sont fortes et l'approche table rase irréaliste. Dans cette communication, nous dresserons la liste de contraintes qui ont orienté le SMASP à s'orienter vers un projet de territoire pragmatique, attractif, qui réponde aux besoins actuels et futurs de la population en logements, services, mobilité en respectant prescriptions des lois en vigueur sur les paysages, la biodiversité, l'eau, l'atténuation des émissions GES et l'adaptation au changement climatique. La maîtrise de l'étalement urbain, la rénovation du bâti ancien, le maillage du territoire par les transports collectifs alternatifs urbain (y compris avec des lignes de transport collectifs dites express et en site propre dans les deux principales agglomérations). C'est au total le cumul de ces actions sectorielles, mais convergentes qui doit aboutir à une reconfiguration territoriale dynamique, plus en phase avec l'impératif de l'adaptation au changement climatique. Cette démarche apparaît est en accord avec le poids des situations locales, la recherche d'un compromis acceptable par tous les acteurs, la conformité avec la règlementation et l'absence d'un référentiel complet de modèle de territoire vertueux sur tous les plans et transposable partout.

Bibliographie

ADEME, FNAU, 2015. Planification et facteur 4. Les dossiers du FNAU. N°33 Janvier 2015, 13p.

MEDDE, 2011. Plan national d'adaptation 2011-2015, http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Plan-national-d-adaptation-2011-.html

INSEE Poitou-Charentes,2013. Seuil du Poitou une cohésion en construction.

Dossier d'études. Juin 2013, 61p

SMASP 2013. Lettre d'information du SCoT N°1, septembre 2013, 4p TAABNI. M, 2011 . Le label « Forêt d'exception » de l'ONF et le développement local, entre construction des nouveaux modes d'action des acteurs locaux et nouvelle territorialité. Revue de l'Economie méridionale Vol. 59 , 4/2011, pp.323-342